



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 22 mai 2024

Monsieur le Maire de la Ville de Nice,
Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Monsieur le Président du CCAS de la Ville de Nice,

Lors du Comité Social Territorial du 6 mai dernier, le dossier relatif à l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant nous était présenté pour avis.

Notre syndicat a voté favorablement pour cette mesure, qu'elle avait, à de nombreuses reprises, réclamée.

Nous avons cependant tenu à rappeler l'urgente nécessité, portée par notre Fédération CGT des Services publics, d'une augmentation des traitements indiciaires indexée sur l'inflation et de l'augmentation de la valeur du point d'indice à 6€ afin de rendre nos filières, nos carrières et nos missions attractives.

Par ailleurs, nous nous sommes étonnés de l'absence de réponse aux trois courriers que nous avons adressés, dans lesquels nous vous demandions l'attribution de la prime de pouvoir d'achat aux agents de nos 3 entités, comme le permet le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.

Enfin, nous avons réitéré notre demande d'attribution d'une indemnité télétravail afin de répondre aux frais engagés par les agents.

Si l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant va permettre aux agents de bénéficier dès juillet prochain d'un titre restaurant d'un montant de 10 €, cette mesure ne concerne cependant pas l'ensemble des agents de notre collectivité.

En effet, pour exemple, les personnels des Directions de l'Éducation, de la Restauration scolaire et de la Famille ne bénéficient pas tous des titres restaurant.

Aussi, nous vous demandons de prendre les dispositions nécessaires afin que les agents non concernés par cette mesure, qui peuvent légitimement prétendre eux aussi à une amélioration de leur pouvoir d'achat, ne soient pas oubliés et bénéficient d'une revalorisation de leur salaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT
Nice Métropole Côte d'Azur
Le Secrétaire Général

Hugues JEFFREDO